

**DEPARTEMENT DE L'AIN**  
**COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE**  
**DU 6 JUILLET 2023**

**Délibération n° 026 - 2023**

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juin  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19  
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance** : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Christophe DESMARIS -  
Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Jean-Pierre ROCHE - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale  
CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Nina ZACCAGNINO – - Fabrice THOMASSON –  
Stéphanie LAURENCIN - Marie-Noëlle PRUDENT.

**Membres excusés ayant donné pouvoir** : Annie MIGNOT (Pouvoir donné à Jean-Jacques CHAVANNE)  
– Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) – Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves  
BREVET)

**Membre excusé** : Pierre-Yves RAVIER – Gaëlle DIMBERTON

**Membres présents à la séance** : 14

**Membres excusés avec un pouvoir** : 3

**Membres excusés** : 2

**Secrétaire de séance** : Mathilde VERNET

**OBJET** : RENOVER NOS PRATIQUES DE DEMOCRATIE LOCALE – L'ATELIER CITOYEN : CREATION ET  
CHARTRE.

**Rapporteur** : Jean-Yves BREVET

Monsieur le Maire indique que l'Atelier citoyen est une instance participative composé d'habitants  
bénévoles et volontaires.

Il s'agit d'un groupe de réflexion, de dialogue et de co-construction relatif au cadre de vie des  
montrevellois où prime intérêt général et engagement.

C'est un lieu d'information, de concertation et de proposition en complément de la démocratie  
représentative.

L'enjeu de cette assemblée « atelier citoyen » est tout à la fois de susciter et de stimuler les échanges  
entre les citoyens eux-mêmes pour entretenir la cohésion et le lien social, mais également de renforcer  
le dialogue entre élus et citoyens autour de l'élaboration des politiques publiques locales.

Ses objectifs sont :

- Favoriser l'expression des habitants afin de leur permettre d'être acteurs au sein de leur  
environnement,
- Développer des projets en conformité avec les objectifs poursuivis par la municipalité,
- Apporter l'expertise d'usage des habitants et des acteurs locaux auprès des élus,

Tous les sujets qui concernent la vie de la commune peuvent être abordés, autour de 5 grandes thématiques majeures :

- Cadre de vie, propreté
- Prévention, sécurité
- Solidarités, citoyenneté, éducation
- Développement durable, transition écologique
- Animation locale, culture, sports et loisirs...

Cet atelier citoyen peut progressivement exercer un rôle privilégié dans la mise en œuvre des réflexions sur l'avenir des différents espaces de la commune en liaison avec le projet de développement urbain.

La délibération consiste à valider la création de l'Atelier, dont Monsieur Ludovic VINCENT est désigné élu référent, et de valider la Charte ci-jointe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Ouï l'exposé du Maire,  
Après en avoir débattu,**

**Par :**

- **14 voix pour**
- **3 abstentions** : Mireille GROSSELIN, Stéphanie LAURENCIN, Fabrice THOMASSON

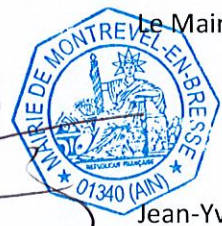
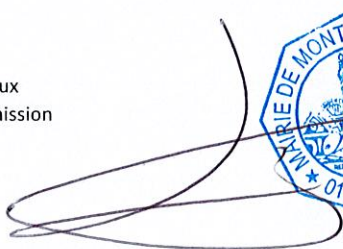
**VALIDE** la création de l'atelier citoyen tel que présenté ci-dessus,

**VALIDE** la Charte jointe en annexe.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.  
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Je certifie que le présent acte  
est exécutoire conformément aux  
lois et règlements, après transmission  
et publication ou notification.

Pour Copie Certifiée Conforme,  
Le Maire,



Jean-Yves BREVET